

Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Réponse au questionnaire 1

ID de la réponse	48
Date de soumission	2017-08-31 13:41:39
Dernière page	2
Langue de départ	fr
Date de lancement	2017-08-31 13:31:44
Date de la dernière action	2017-08-31 13:41:39

Coordonnées

Coordonnées [Avis exprimé par]	Fédération Valaisanne des Retraités
Coordonnées [Nom de l'organisme]	Bureau de la FVR
Coordonnées [Personne de contact]	Jean-Pierre Salamin
Coordonnées [Adresse]	Chalet Clé de Sol 3961 Grimentz
Coordonnées [Téléphone]	079 628 88 52

Questions

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?	Oui
Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ? [Commentaire]	Excellente démarche pour assurer le maintien d'équipements de haute qualité
Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?	Oui
Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ? [Commentaire]	

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

Oui, mais ...

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ? [Commentaire]

Avec un contrôle étatique sérieux et impartial.

Il faut favoriser des équipements de haute qualité-

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

Il est nécessaire de disposer d'une législation pour éviter des concentrations d'appareils dans un rayon de 200/300 mètres, de coordonner des achats d'appareils au top niveau, d'assurer leur amortissement et éviter d'augmenter les coûts de la santé par la prolifération des appareils.